

**Arrêté du 30 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 fixant pour l'année 2017 le montant des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé**

30/12/2017

La dotation des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional est fixée à 3 239 694 495,06 euros pour l'année 2017.